



Conseil général du Gard
333 chemin du Mas de Boudan
30000 NIMES
Tel/fax : 04 66 76 95 83/84
Email : cgt@gard.fr
Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>

Nîmes le 03/12/2019

Compte Rendu CGT DE LA CAP B du 3 décembre 2019

Présents :

Elus:

Madame GIANNACCINI, Madame LAURENT-PERRIGOT, Madame CHAULET,
Madame NOGUIER

Soit 4 élus pour 6 sièges.

Experts Administration :

Madame PAQUIEN (DGS) Monsieur PASQUET (ARH), Madame VISIEDO(SARH),
Madame LAUZE (DRH)

Représentants du personnel :

- CFDT 3 pour 3 voix
- CGT 5 pour 3 voix

- Secrétaire de Séance : Madame NOGUIER

- Secrétaire adjoint : CGT (Michel VIDAL)

En préambule Madame GIANNACCINI fait une déclaration concernant la législation sur le cumul d'emploi.

➤ Approbation du PV CAP B du 4 JUIN 2019

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT), (3 CGT).**

➤ **Demande de renouvellement de disponibilités pour convenances personnelles**

Un dossier. La CGT demande si le poste a été remplacé, la DRH répond par l'affirmative.

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT), (3 CGT).**

➤ **Demandes de disponibilité pour création d'entreprise :**

Un dossier. La CGT demande si le poste a été remplacé, la DRH précise qu'il vient d'être mis à la vacation.

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT), (3 CGT).**

Demande de changement de cadre d'emplois et intégration directe

Deux dossiers La CGT s'inquiète sur le devenir du laboratoire départemental car cela fait au total 4 agents qui ont fait cette demande. La DRH précise que cela n'induit pas leur départ du service.

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT), (3 CGT).**

Demande de cumul d'activité

Trois dossiers ; La CGT demande sur quel temps est pris ce cumul, la DRH répond qu'il s'agit de temps de congés (loi de 2012).

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT), (3 CGT).**

Séance restreinte groupe hiérarchique 3

Promotion interne de Rédacteur.

La CGT relève une fois de plus l'injustice du règlement avancement promotion que la CGT a refusé de voter. Nous interrogeons les élus sur deux situations d'agents ayant réussi l'examen professionnel de Rédacteur depuis 10/12 ans, inscrites sur la liste d'aptitude et qui ne sont toujours pas promues.

L'une est secrétaire d'élus et l'autre secrétaire de chef de service il y a un problème dans le calibrage de leur poste qui restent en C alors qu'ils correspondent à la FRE Secrétariat de DGA, de direction ou d'élus, calibrés en B) ! De plus l'élus concerné a déjà demandé que leurs postes soient mis en adéquation avec leurs fonctions.

L'administration et les élus très embarrassés, reconnaissant des erreurs, ils proposent de revoir l'intégralité des tableaux concernant les rédacteurs et les rédacteurs principaux et de différer la décision à une autre CAP extraordinaire, le 17/12/2019.

D'autre part nous avons sollicité l'administration sur une situation individuelle d'un agent qui a saisi la CAP concernant une demande de révision de la cotation établit avec son Chef de Service qui a été minorée par la DRH. Ce dossier n'apparait pas à l'ordre du jour de cette CAP. Après discussion cette situation sera revue lors de la CAP du 17/12/2019.

Promotion interne au grade de technicien

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT), (3 CGT).**

Séance restreinte : Groupe hiérarchique 4

Promotion interne au grade de rédacteur principal 2° classe (reportée)

Promotion interne au grade de technicien principal 2° classe

Vote : Pour (4 représentants de la collectivité) CFDT, abstention CGT)

Vote :

**Pour : Représentants de la collectivité (4),
Représentants des personnels (3 CFDT),
Abstention : Représentants des personnels (3 CGT).**

Les élus CGT CAP B